

A propos de l'affaire de proxénitisme

La presse a fait état ces derniers jours d'une importante affaire de proxénitisme. Des hommes d'affaires et même le commissaire central de police de la Ville de Luxembourg tremperaient dans cette ténébreuse affaire. (LW et Tageblatt du 1.3.1980)

Il est un fait que le Procureur Général d'Etat a été saisi du dossier et qu'il a rencontré le Ministre de la Justice. Il n'est dès lors pas étonnant que des rumeurs se répandent et que la presse précise que l'enquête réserverait quelques surprises de taille compte tenu de la personnalité de certains individus impliqués dans l'affaire. (Républicain Lorrain du 29.2.1980)

Si des notables sont effectivement mêlés à cette affaire, la tentation sera grande pour étouffer le scandale qui risquerait d'éclabousser des piliers de notre société.

ACTION PRISONS espère que ce ne seront pas les lampistes qui trinqueront à la fin du compte.

En tout cas les autorités judiciaires font preuve d'un mutisme déroutant et désapprouvent les indiscretions qui ont fait éclater le scandale au grand jour.

Cette affaire de proxénitisme contraste singulièrement avec une autre affaire criminelle dont la presse a fait état avec fracas il y a quelques semaines: La justice soupçonne un jeune homme d'avoir assassiné des dames âgées. Cet homme nie être l'auteur de ces crimes, il est donc à l'heure actuelle toujours présumé inno-

7,77 FRANCS PAR JOUR : LE PRIX D'UNE DÉTENTION INJUSTIFIÉE

Réunie dans les locaux de la Cour de cassation, sous la présidence de M. Robert Devismes, la commission d'indemnisation a alloué à M. Marcel Prévault, détenu préventivement durant deux ans, un mois et douze jours avant d'être acquitté, une somme de 6 000 francs.

M. Prévault, âgé de trente-cinq ans, peintre en bâtiment, avait été incarcéré le 29 avril 1976 sous l'inculpation d'« incendie volontaire ». Mais depuis le jour de son arrestation, et jusqu'à la date du

9 juin 1978, où la cour d'assises des Pyrénées-Orientales prononça son acquittement, M. Prévault n'avait cessé de soutenir qu'il n'était pour rien dans l'incendie qui avait ravagé, le 27 avril 1976, la crèperie d'Argelès-sur-Mer où il avait été employé précédemment. Les soupçons s'étaient portés sur lui parce qu'un témoin avait déclaré l'avoir vu acheter, la veille du sinistre, deux petits bidons d'essence.

Ainsi, pour l'aider à oublier qu'il a injustement passé sept cent soixante-douze jours en prison, la justice a-t-elle accordé à M. Prévault une indemnité quotidienne de 7,77 francs...

in: Le Monde, 27/2/80

cent. Une certaine presse n'a toutefois pas hésité à nous présenter un coupable, à dévoiler son identité en publiant nom et photo et à divulguer des éléments de l'instruction inconnus au public.

A l'époque personne n'a mis de gants, personne ne s'est ému de ces procédés scandaleux.

Il est vrai que ce jeune homme ne fait pas partie de la bourgeoisie respectable du Luxembourg ...

ACTION PRISONS

a.s.b.l.

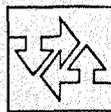
B.P. 269

L u x e m b o u r g

action

prisons

a.s.b.l.



forum

Sonderdruck aus

6, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, Luxembourg

Nr. 38 vom 15.3.1980

Drogenproblematik: Stimmt es...

- daß in verschiedenen hauptstädtischen Postprimärschulen die Direktoren Schwarzschriften zirkulieren läßt mit den Namen der Schüler, die Hasch nehmen;
- daß die potentielle Direktion der neuen staatlichen Entzugskolonie von Manternach bereits junge Leute, die ihre Therapie noch nicht abgeschlossen haben (unsere Informationen sind schlimmer als hier formuliert) kontaktiert hat im Hinblick auf ihre eventuelle Anstellung in diesem Zentrum;
- daß dem Kollektiv Spackelter die finanzielle Unterstützung versagt bleibt, auf die man es hatte hoffen lassen und auch andere Stellen mit der Kürzung ihrer Kredite rechnen müssen;
- daß von „offizieller“ Seite bei öffentlichen Vorträgen angedeutet wurde, daß die Finanzierungsquellen der Spackelter etwas „dunkel“ seien;
- daß das Centre hospitalier eine offenere Form des physischen Entzugs zu realisieren bereit wäre, als Ettel-

brück und wenn ja: wie sieht diese Entzugsform aus und wieviele Jugendliche könnten hier für wie lange unterkommen?

Das sind nur einige der vielen Fragen, die in verschiedenen Milieus als handfeste Behauptungen im Umlauf sind. Wir wollen wissen, ob diese Behauptungen wahr sind oder ob es sich hier lediglich um schädigende Gerüchte handelt. Falls diese Behauptungen stimmen, sieht es allerdings auf diesem Gebiet noch schlimmer aus als wir befürchtet hatten; dann sind die Divergenzen zwischen den staatlichen und anderen Hilfsstellen größer als wir gedacht hatten, dann muß man sich fragen, ob Manternach überhaupt eine Erfolgchance hat und nicht nur als Vorwand dienen soll um andere Initiativen, die trotz ihrer Mängel blutnotwendig sind, finanziell zu beschneiden. Mit allem, was in letzter Zeit zu dieser Thematik geschrieben wurde, mit allem Mißtrauen, das bereits jetzt in bezug auf Manternach besteht (welche Art von Therapie soll hier überhaupt praktiziert werden?), wäre es unserer Meinung nach an der Zeit, daß Gesundheitsminister Emile Krieps die Öffentlichkeit via Pressenkonferenz über die Lage der Drogentherapie in Luxemburg aufklären würde! j.k.

in: tageblatt, 7/3/1980